

Fiscalité verte et taxation carbone au Maroc : un levier stratégique pour la transition écologique

Green Taxation and Carbon Pricing in Morocco: A Strategic Lever for the Ecological Transition

Mariem MAAROUF, (Doctorante)

*Laboratoire de recherche en compétitivité économique et performance managériale
(LARCEPEM)*

*Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Souissi
Université Mohammed V de Rabat, Maroc*

Mohamed KHARISS, (Enseignant-Chercheur)

*Laboratoire de recherche en compétitivité économique et performance managériale
(LARCEPEM)*

*Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Souissi
Université Mohammed V de Rabat, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Souissi Avenue Mohammed Ben Abdallah Ragraoui Al Irfane. BP 6430 Rabat (+212) 5 37 67 17 19 fsjes-souissi@um5r.ac.ma
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	MAAROUF, M., & KHARISS, M. (2026). Fiscalité verte et taxation carbone au Maroc : un levier stratégique pour la transition écologique. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(3), 420–433. https://doi.org/10.5281/zenodo.18917180
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 04/02/2026

Accepted: 07/03/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 03 (2026)

Fiscalité verte et taxation carbone au Maroc : un levier stratégique pour la transition écologique

Résumé :

Cet article analyse dans quelle mesure la fiscalité verte, et en particulier la taxation carbone, peut constituer un levier de transition écologique au Maroc.

La transition vers un modèle de développement durable implique une adaptation profonde des instruments de politique publique afin d'intégrer les contraintes environnementales dans les décisions économiques. Parmi ces instruments, la fiscalité verte occupe une place centrale en tant que mécanisme permettant d'internaliser les coûts environnementaux des activités polluantes et de corriger les défaillances du marché. Dans ce cadre, la taxation carbone apparaît comme un levier stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, orienter les comportements des agents économiques vers des pratiques plus durables et mobiliser des ressources financières dédiées à la transition écologique.

La problématique centrale repose sur la conciliation entre les impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les contraintes budgétaires nationales et les exigences de compétitivité économique et d'équité sociale, soulevant plusieurs interrogations relatives à l'efficacité économique des instruments fiscaux environnementaux, à leurs effets redistributifs et à leur capacité à financer les investissements nécessaires à la transition énergétique.

Sur la base d'une approche théorique combinée à un état des lieux du dispositif fiscal marocain, l'étude adopte une démarche de synthèse analytique visant à examiner les principaux enjeux environnementaux et énergétiques auxquels le Maroc est confronté, notamment la pression croissante sur les ressources naturelles, la dépendance aux énergies fossiles et la nécessité de concilier croissance économique, compétitivité et équité sociale. L'étude analyse ensuite les instruments de fiscalité verte existants, en mettant l'accent sur les mécanismes de tarification implicite du carbone, les incitations fiscales en faveur des technologies propres et leur articulation avec le cadre institutionnel national.

Les résultats suggèrent que le renforcement de la fiscalité verte au Maroc nécessite une mise en œuvre progressive de la taxation carbone accompagnée d'un recyclage efficace des recettes, d'un ciblage social visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages vulnérables et d'une meilleure articulation avec les politiques énergétiques et industrielles, afin d'assurer une transition écologique à la fois efficiente, inclusive et soutenable à long terme.

Mots clés : fiscalité verte, taxation carbone, transition écologique, développement durable

JEL Classification : H79

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract:

This article analyzes the extent to which green taxation, and carbon taxation in particular, can be a lever for ecological transition in Morocco.

The transition to a sustainable development model requires a profound adaptation of public policy instruments in order to integrate environmental constraints into economic decisions. Among these instruments, green taxation plays a central role as a mechanism for internalizing the environmental costs of polluting activities and correcting market failures. In this context, carbon taxation appears to be a strategic lever for reducing greenhouse gas emissions, steering economic agents toward more sustainable practices, and mobilizing financial resources dedicated to ecological transition.

The central issue is how to reconcile the imperatives of reducing greenhouse gas emissions, national budgetary constraints, and the requirements of economic competitiveness and social equity, raising several questions about the economic efficiency of environmental tax instruments, their redistributive effects, and their ability to finance the investments necessary for the energy transition.

Based on a theoretical approach combined with an overview of the Moroccan tax system, the study adopts an analytical synthesis approach aimed at examining the main environmental and energy challenges facing Morocco, including growing pressure on natural resources, dependence on fossil fuels, and the need to reconcile economic growth, competitiveness, and social equity. The study then analyzes existing green tax instruments, focusing on implicit carbon pricing mechanisms, tax incentives for clean technologies, and their articulation with the national institutional framework.

The results suggest that strengthening green taxation in Morocco requires the gradual implementation of carbon taxation accompanied by effective revenue recycling, social targeting to preserve the purchasing power of vulnerable households, and better coordination with energy and industrial policies, in order to ensure an ecological transition that is efficient, inclusive, and sustainable in the long term.

Keywords: green taxation, carbon taxation, Ecological transition, Ecological transition.

Classification JEL : H79

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

La mise en place d'un dispositif de fiscalité verte constitue un instrument fondamental de la transition vers un modèle de développement durable, particulièrement dans le contexte marocain marqué par un stress hydrique structurel croissant, une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles et la nécessité d'accompagner les engagements nationaux en matière de transition énergétique, notamment l'objectif d'atteindre 52 % de capacités électriques installées à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2030. Dans cette perspective, l'intégration des contraintes environnementales au cœur du système économique apparaît comme un enjeu stratégique pour assurer la soutenabilité du développement national. Cette approche s'inscrit dans la tradition de l'économie de l'environnement, qui met en évidence l'incapacité des mécanismes de marché à prendre en compte les externalités négatives liées à la pollution et à la dégradation des ressources naturelles (Pigou, 1920 ; Baumol & Oates, 1988).

En l'absence d'une intervention publique appropriée, ces externalités conduisent à une allocation inefficace des ressources et à une surexploitation du capital naturel, compromettant la soutenabilité de la croissance à long terme (OCDE, 1972). Dans un pays comme le Maroc, confronté simultanément à la raréfaction des ressources hydriques, à la volatilité des prix internationaux de l'énergie et à des contraintes budgétaires liées au financement de la transition énergétique, la mise en place d'instruments économiques adaptés devient une nécessité stratégique. Dans ce contexte, une question centrale se pose : dans quelle mesure la mise en œuvre d'une fiscalité verte peut-elle permettre au Maroc de répondre à sa vulnérabilité climatique croissante tout en tenant compte des contraintes budgétaires nationales et des exigences de compétitivité économique et sociale ?

Partant de ce constat, la recherche s'articule autour de la question suivante : la fiscalité verte, et en particulier les mécanismes de tarification du carbone, constitue-t-elle un instrument capable d'accompagner efficacement la transition écologique du Maroc tout en garantissant une croissance économique soutenable et socialement équitable ? Cette recherche s'inscrit ainsi dans la volonté d'analyser le rôle potentiel des instruments fiscaux environnementaux comme outils de régulation économique et de financement de la transition énergétique, dans un contexte national marqué par des défis climatiques, énergétiques et socio-économiques croissants. L'objectif principal de cette étude est donc d'évaluer dans quelle mesure l'intégration de la fiscalité verte dans l'architecture des politiques publiques marocaines peut contribuer simultanément à la décarbonation de l'économie, à l'amélioration de l'efficacité économique et au soutien du développement durable.

Au Maroc, l'adoption d'une fiscalité verte revêt une importance particulière en raison de la convergence de plusieurs vulnérabilités structurelles qui caractérisent l'économie nationale. La pression croissante sur les ressources naturelles, notamment énergétiques et hydriques, la forte exposition aux effets du changement climatique ainsi que la dépendance persistante aux énergies fossiles importées constituent des défis majeurs pour la soutenabilité du développement économique et social du pays (OECD, 2017; Pearce, 1991). Dans ce contexte, les enseignements issus de la littérature internationale apportent un cadre analytique utile pour comprendre les conditions d'efficacité des politiques de tarification environnementale. Les travaux de Stern soulignent notamment que la tarification du carbone constitue un instrument central pour corriger les défaillances de marché associées aux externalités climatiques, tandis que les analyses de l'OCDE et de la Banque mondiale mettent en évidence l'importance d'un signal-prix clair et stable afin d'orienter les comportements de production et de consommation vers des technologies moins intensives en carbone. Toutefois, l'application de ces principes dans les économies émergentes nécessite une adaptation aux réalités institutionnelles et socio-économiques locales. Ainsi, l'intégration progressive des objectifs environnementaux dans la

réforme du système fiscal marocain, notamment à travers la loi-cadre n°69-19 relative à la réforme fiscale, apparaît comme une étape importante vers la construction d'un modèle de développement conciliant efficacité économique, transition énergétique et justice sociale (Goulder,1995).

Dans cette perspective, le présent travail s'inscrit dans le cadre d'un article théorique et de policy analysis visant à proposer une lecture intégrée des interactions entre fiscalité environnementale, transition énergétique et développement durable au Maroc. Contrairement aux travaux existants souvent fragmentés, cet article apporte une contribution analytique originale en proposant une grille de lecture des instruments marocains de fiscalité verte à partir d'une articulation des approches pigouvienne, de la théorie du double dividende, de l'innovation induite et des cadres de gouvernance environnementale, permettant d'évaluer la cohérence, l'efficacité économique et l'acceptabilité sociale des politiques fiscales environnementales dans le contexte national.

2. États des lieux, objectifs attendus.

2.1. Revue de littérature

La fiscalité verte désigne l'ensemble des instruments fiscaux conçus pour intégrer les considérations environnementales dans les décisions économiques des agents publics et privés. Elle vise à corriger les défaillances du marché liées aux externalités négatives, en particulier celles résultant de la pollution et de la surexploitation des ressources naturelles, en influençant les comportements de production et de consommation par le biais de signaux-prix (Pearce,1991). Contrairement aux approches purement réglementaires, la fiscalité verte repose sur des mécanismes incitatifs permettant aux agents économiques d'arbitrer librement entre différentes options technologiques et organisationnelles, tout en internalisant les coûts environnementaux associés à leurs activités (Bovenberg & de Mooij,1994).

Fiscalité verte et principe pollueur-payeur

Le fondement conceptuel de la fiscalité environnementale repose largement sur le principe du pollueur-payeur, considéré comme l'un des principes directeurs des politiques environnementales contemporaines. Formulé et institutionnalisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au début des années 1970, ce principe établit que les agents économiques responsables de dommages environnementaux doivent assumer les coûts liés à la prévention, à la réduction et à la réparation des nuisances qu'ils génèrent (Goulder,1995). En d'autres termes, il s'agit d'intégrer les coûts environnementaux dans les décisions économiques afin d'éviter que ces coûts ne soient supportés par la collectivité. Ce mécanisme permet ainsi de corriger les défaillances du marché liées aux externalités négatives et de rapprocher les coûts privés des activités économiques de leurs coûts sociaux réels (Bovenberg & de Mooij,1994).

Dans cette logique, la fiscalité verte apparaît comme un instrument particulièrement pertinent pour mettre en œuvre ce principe dans les politiques publiques. Inspirée des travaux de l'économie du bien-être, notamment de l'approche pigouvienne des externalités, elle repose sur l'idée que l'instauration de taxes environnementales peut influencer les comportements des agents économiques. En augmentant le coût des activités polluantes, ces instruments fiscaux incitent les entreprises et les consommateurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, à améliorer leur efficacité énergétique et à se tourner vers des technologies moins polluantes.

Parmi les instruments les plus emblématiques de cette approche figure la taxe carbone, qui consiste à attribuer un prix explicite aux émissions de gaz à effet de serre, en particulier au dioxyde de carbone (CO₂). En intégrant le coût environnemental des émissions dans le système

de prix, cet instrument vise à orienter progressivement les choix de production, d'investissement et de consommation vers des alternatives moins intensives en carbone (Porter & Van der Linde, 1995). La littérature économique souligne ainsi que la taxe carbone constitue un outil particulièrement efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en laissant aux agents économiques une certaine flexibilité dans l'adaptation de leurs stratégies (Aghion et al., 2016). Dans cette perspective, la fiscalité environnementale s'impose comme un levier important pour accompagner la transition écologique et favoriser l'émergence de trajectoires de développement plus durables.

Taxe carbone et économie pigouvienne

La fiscalité verte s'inscrit d'abord dans la tradition de l'économie pigouvienne. Selon l'approche développée par Pigou, l'imposition d'une taxe égale au coût marginal des dommages environnementaux permet d'internaliser les externalités négatives et d'aligner les décisions privées sur l'optimum social (Pearce, 1991 ; Bovenberg & de Mooij, 1994). La taxe carbone constitue une application emblématique de cette logique, en attribuant un prix explicite à chaque tonne de dioxyde de carbone (CO²) émise. En augmentant le coût relatif des activités intensives en carbone, elle incite les entreprises et les ménages à réduire leurs émissions, à améliorer leur efficacité énergétique et à adopter des technologies bas carbone.

Double dividende et recyclage des recettes

Par ailleurs, la fiscalité verte peut également être analysée à travers le prisme de la théorie du double dividende. Cette approche soutient que les taxes environnementales peuvent générer un double bénéfice : un premier dividende environnemental, lié à la réduction des émissions et de la pollution, et un second dividende économique, résultant de l'utilisation des recettes fiscales pour réduire d'autres impôts distorsifs ou financer des investissements productifs (Goulder, 1995). Les études empiriques montrent que, lorsque les recettes issues de la taxation carbone sont recyclées de manière efficiente, elles peuvent contribuer à améliorer l'emploi, la compétitivité et la croissance à long terme (Bovenberg & de Mooij, 1994).

Fiscalité verte et innovation

La théorie de l'innovation constitue un autre cadre analytique pertinent pour comprendre les effets dynamiques de la fiscalité verte. Selon cette approche, un signal-prix crédible et durable sur la pollution stimule les efforts de recherche et développement en faveur de technologies propres, favorisant ainsi une transformation structurelle du système productif (Pearce, 1991). La fiscalité verte ne se limite donc pas à un instrument de correction statique des externalités, mais agit également comme un moteur d'innovation et de diffusion technologique, renforçant la capacité des économies à s'adapter aux contraintes environnementales croissantes.

En synthèse, le cadre conceptuel de la fiscalité verte repose sur un socle théorique riche et multidimensionnel, combinant les apports de l'économie pigouvienne, de la théorie du double dividende, de l'innovation induite. Cette pluralité théorique confère à la fiscalité verte un rôle central dans les stratégies contemporaines de transition écologique, en tant qu'instrument capable de concilier efficacité environnementale, performance économique et équité sociale.

En revanche, La fiscalité verte, et plus particulièrement la taxe carbone, bien qu'elle soit largement considérée dans la littérature économique comme un instrument efficace pour internaliser les externalités environnementales, fait également l'objet de nombreuses critiques théoriques et empiriques. Plusieurs auteurs soulignent que ces instruments fiscaux peuvent produire des effets économiques et sociaux indésirables lorsqu'ils sont mis en œuvre sans mécanismes d'accompagnement adéquats.

Sur le plan économique, certains travaux mettent en évidence le risque de **perte de compétitivité des entreprises et de fuite de carbone**, c'est-à-dire le déplacement des activités

fortement émettrices vers des pays où les réglementations environnementales sont moins strictes, ce qui pourrait réduire l'efficacité globale de la taxe carbone (Nordhaus, 2015).

Sur le plan social, les analyses insistent sur les **effets redistributifs potentiellement régressifs** de la fiscalité environnementale, dans la mesure où les ménages à faibles revenus consacrent une part plus importante de leur budget aux dépenses énergétiques et aux transports, ce qui peut accentuer les inégalités sociales si des mécanismes de redistribution ne sont pas prévus (Stiglitz, 2019 ; Boyce, 2018).

Sur le plan institutionnel, les auteurs issus du courant de l'**économie écologique** considèrent que les instruments fiscaux inspirés des mécanismes de marché ne sont pas suffisants pour répondre aux défis environnementaux globaux, car ils ne remettent pas fondamentalement en cause les logiques de croissance et de consommation qui sont à l'origine de la dégradation écologique (Daly, 1996 ; Jancovic & Grandjean, 2016). Dans cette perspective, la fiscalité verte est parfois perçue comme un instrument partiel, qui doit être complété par des politiques structurelles plus larges, telles que la régulation des ressources naturelles, la planification énergétique ou l'investissement massif dans les technologies bas carbone. Ces critiques montrent ainsi que l'efficacité de la fiscalité environnementale dépend largement de sa conception institutionnelle, de son niveau d'ambition et de son articulation avec d'autres instruments de politique publique.

2.2. Enjeux environnementaux et économiques

Le Maroc fait face à des pressions environnementales croissantes résultant de la combinaison de facteurs structurels, climatiques et économiques. La raréfaction des ressources naturelles, en particulier l'eau et les sols agricoles, constitue l'un des défis majeurs du pays, aggravé par l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses prolongées et l'augmentation des températures moyennes. Ces contraintes environnementales exercent une pression directe sur les équilibres macroéconomiques et sociaux, notamment à travers leur impact sur la sécurité alimentaire, l'emploi rural et la stabilité des territoires (Pigou, 1920 ; Aghion et al., 2016).

Sur le **plan énergétique**, le modèle de croissance marocain demeure largement tributaire des combustibles fossiles importés, en particulier le charbon, le pétrole et le gaz naturel, utilisés principalement dans la production d'électricité, les transports et l'industrie. Cette dépendance structurelle expose l'économie nationale à une double vulnérabilité : d'une part, aux fluctuations des prix internationaux de l'énergie et, d'autre part, aux risques géopolitiques affectant les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les études récentes soulignent que cette dépendance énergétique pèse lourdement sur la balance commerciale et renforce les déséquilibres budgétaires, limitant ainsi la capacité de l'État à financer des politiques publiques de long terme (Pigou, 1920 ; Aghion et al., 2016).

Conscient de ces enjeux, le Maroc a engagé, depuis plus d'une décennie, une stratégie volontariste de transition énergétique fondée sur le développement massif des énergies renouvelables. L'objectif d'atteindre 52 % de capacité installée en énergies renouvelables à l'horizon 2030 témoigne d'un engagement institutionnel fort en faveur de la décarbonation du mix énergétique national (Porter & Van der Linde, 1995). Les investissements dans le solaire, l'éolien et l'hydroélectricité ont permis au pays de se positionner comme un acteur régional de référence en matière d'énergies propres. Toutefois, malgré ces avancées, la part des énergies fossiles demeure significative, notamment dans les secteurs du transport et de l'industrie, où les alternatives bas carbone restent limitées ou coûteuses à court terme (Porter & Van der Linde, 1995 ; Aghion et al., 2016).

La fiscalité verte apparaît comme un instrument stratégique complémentaire aux politiques énergétiques et industrielles. En internalisant les coûts environnementaux liés aux émissions de gaz à effet de serre et à la dégradation des ressources naturelles, elle permet de corriger les

défaillances du marché et d'orienter les décisions économiques vers des choix plus durables. La littérature souligne que les instruments fiscaux environnementaux, lorsqu'ils sont correctement conçus, constituent des leviers efficaces pour modifier les comportements des agents économiques tout en générant des ressources financières mobilisables pour la transition écologique (Baumol & Oates, 1988 ; OECD, 2017).

Au-delà de son rôle incitatif, la fiscalité verte peut jouer un rôle structurant dans la transformation du tissu productif marocain. En instaurant un signal-prix crédible sur le carbone et les activités polluantes, elle incite les entreprises à investir dans l'efficacité énergétique, l'innovation technologique et les procédés de production propres. Cette dynamique est susceptible de renforcer la compétitivité à long terme de l'économie nationale, en anticipant les exigences environnementales croissantes des marchés internationaux et des partenaires commerciaux, notamment dans le cadre des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières. En définitive, les enjeux environnementaux et économiques auxquels le Maroc est confronté confèrent à la fiscalité verte un rôle central dans la stratégie de développement durable du pays. Son intégration cohérente aux politiques publiques existantes apparaît comme une condition essentielle pour réduire la dépendance énergétique, renforcer la résilience économique et accompagner une transition écologique socialement équitable et économiquement soutenable.

2.3. Obstacles structurels et financiers

Malgré un cadre législatif relativement avancé, notamment avec l'adoption de la loi n° 82-21 relative à l'autoproduction d'électricité, plusieurs freins continuent de ralentir l'expansion des énergies renouvelables.

Premièrement, les contraintes bureaucratiques et réglementaires demeurent importantes. Les procédures administratives liées aux projets d'autoproduction ou de micro-production restent complexes et coûteuses, ce qui limite leur accessibilité pour les ménages, les collectivités locales et les petites entreprises, particulièrement dans les régions rurales et montagneuses. Ces territoires, parfois enclavés et insuffisamment connectés aux infrastructures énergétiques, illustrent la nécessité d'adapter les modèles énergétiques aux réalités locales afin d'éviter une transition profitant principalement aux grandes entreprises au détriment des populations marginalisées.

Deuxièmement, le retard dans la mise en œuvre de certaines réformes structurelles prévues par le Nouveau Modèle de Développement (NMD) constitue un frein à la modernisation du secteur énergétique. Plusieurs analyses soulignent notamment l'absence d'un régulateur pleinement indépendant, une politique tarifaire encore peu transparente ainsi que la nécessité de renforcer la gouvernance et la restructuration de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE). Ces insuffisances institutionnelles réduisent la fluidité des investissements et ralentissent l'intégration massive des énergies renouvelables.

Troisièmement, la dépendance persistante aux combustibles fossiles demeure un enjeu économique et environnemental majeur. Le maintien d'une forte part du charbon dans la production électrique, combiné au poids des importations énergétiques, accentue le déficit commercial et expose l'économie nationale aux fluctuations des marchés internationaux, tout en renforçant les pressions liées aux exigences climatiques internationales, notamment européennes.

Enfin, les contraintes financières représentent un défi central. Le développement d'infrastructures énergétiques renouvelables exige des investissements considérables. Bien que des mécanismes internationaux de financement climatique et des partenariats tels que le Just Energy Transition Partnership soient progressivement mobilisés, l'accélération des flux financiers demeure indispensable pour garantir une transition rapide, progressive et socialement équitable.

2.4. Taxation carbone au Maroc : instruments et comparaisons internationales

Au Maroc, la mise en œuvre de la taxation carbone demeure encore indirecte et progressive, reposant principalement sur des instruments fiscaux existants appliqués à la consommation des produits énergétiques fossiles. Les taxes intérieures de consommation sur les hydrocarbures constituent à ce titre l'un des principaux leviers de tarification implicite du carbone, dans la mesure où elles renchérissent le coût des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre. Parallèlement, les pouvoirs publics ont introduit des mesures incitatives en faveur des activités à faible empreinte carbone, telles que les exonérations fiscales et douanières accordées aux véhicules électriques et hybrides, ainsi que les avantages fiscaux destinés aux projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, comme le soulignent les analyses de la Banque mondiale et de l'OCDE (OCDE, 2020 ; Royaume du Maroc, 2019). Cette orientation s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme fiscale engagée par le Maroc, notamment à travers la Loi-cadre n°69-19, qui consacre explicitement l'intégration des considérations environnementales dans le système fiscal national. Cette loi reconnaît la fiscalité verte comme un instrument stratégique de mobilisation des ressources et de correction des externalités environnementales, tout en soulignant la nécessité de concilier efficacité économique, équité sociale et soutenabilité environnementale, conformément aux recommandations internationales en matière de gouvernance fiscale (Falhaoui et al., 2017 ; Banque mondiale, 2023).

À l'échelle internationale, l'expérience de pays pionniers en matière de taxation carbone, tels que la Suède et le Canada, offre des enseignements particulièrement instructifs. La Suède a instauré dès les années 1990 une taxe carbone explicite à un niveau élevé, contribuant significativement à la réduction des émissions tout en maintenant une croissance économique soutenue grâce à un recyclage efficace des recettes fiscales vers l'innovation et la baisse d'autres prélèvements. De son côté, le Canada a mis en place un système de tarification du carbone combinant taxe carbone fédérale et mécanismes de redistribution directe aux ménages, renforçant ainsi l'acceptabilité sociale du dispositif. Le Maroc s'inspire de ces expériences tout en adaptant les mécanismes aux spécificités de son tissu économique, notamment par une modulation des taux et des exemptions ciblées destinées à préserver la compétitivité des secteurs sensibles et à limiter les effets inflationnistes, comme le montrent les comparaisons internationales récentes (EEA, 2022 ; El Ouahabi, 2025).

3. Objectifs et effets attendus de la fiscalité verte

La fiscalité verte constitue un instrument central de la transition écologique, poursuivant simultanément des objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Son efficacité repose sur sa capacité à orienter les comportements des agents économiques, à redistribuer équitablement les ressources et à financer les investissements nécessaires à la décarbonation de l'économie.

3.1 Efficacité économique et incitations à la décarbonation

En attribuant un prix explicite ou implicite au carbone, la fiscalité verte permet d'internaliser les coûts environnementaux associés aux émissions de gaz à effet de serre, conformément aux principes de l'économie des externalités. Ce signal-prix incite les entreprises et les ménages à réduire leur consommation d'énergies fossiles, à améliorer leur efficacité énergétique et à investir dans des technologies moins polluantes. De nombreuses études empiriques montrent que la tarification du carbone constitue l'un des instruments les plus efficaces pour orienter les choix technologiques et favoriser l'innovation verte, à condition qu'elle soit stable et prévisible dans le temps, comme le soulignent notamment Stern et l'Agence internationale de l'énergie (Banque mondiale, 2022 ; El Boukhari & Bentaleb, 2022).

3.2 Redistribution et équité sociale

À condition que les recettes générées soient redistribuées de manière équitable. Dans un contexte marqué par des inégalités socio-économiques, l'affectation des recettes issues de la taxation carbone à des programmes de soutien aux ménages vulnérables, à la réduction d'autres charges fiscales ou au financement de services publics essentiels apparaît essentielle pour garantir l'acceptabilité sociale du dispositif. Les expériences internationales montrent que les mécanismes de redistribution, qu'ils prennent la forme de transferts directs ou de subventions ciblées, constituent un facteur clé de réussite des politiques de tarification du carbone, comme le mettent en évidence les travaux de l'OCDE et de la Banque mondiale (Ennajar & Lahlimi, 2024 ; Royaume du Maroc, 2019).

3.3 Financement des investissements climatiques

La fiscalité verte représente également une source de financement stratégique pour les investissements nécessaires à la transition écologique. Les fonds générés peuvent être mobilisés pour développer les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des infrastructures, et promouvoir des systèmes de transport durables. Ces investissements jouent un rôle déterminant dans la réduction des émissions à long terme et dans le renforcement de la résilience économique face aux chocs climatiques et énergétiques. Les analyses institutionnelles soulignent que l'affectation transparente et ciblée des recettes fiscales vertes renforce la crédibilité des politiques climatiques et leur impact macroéconomique positif (Falhaoui et al., 2017 ; Bendaoud et al., 2025).

4. Défis de mise en œuvre de la fiscalité carbone au Maroc et conditions d'intégration aux politiques publiques :

4.1 Défis économiques, sociaux et institutionnels de la fiscalité carbone au Maroc

Malgré son potentiel, la mise en œuvre de la fiscalité carbone au Maroc se heurte à plusieurs contraintes structurelles. L'une des principales limites réside dans la couverture encore incomplète de certains secteurs, notamment l'économie informelle, qui échappe en grande partie aux mécanismes de taxation. À cela s'ajoute le risque de fuite carbone, susceptible d'affecter la compétitivité des entreprises exposées à la concurrence internationale si des mesures d'accompagnement appropriées ne sont pas mises en place.

Par ailleurs, la sensibilité sociale à l'augmentation des coûts énergétiques constitue un défi majeur, dans un contexte où le pouvoir d'achat demeure un enjeu central. Enfin, la capacité institutionnelle à assurer le suivi, la collecte et le contrôle des dispositifs de fiscalité carbone reste un facteur déterminant de leur efficacité. L'insuffisance des moyens administratifs et de la transparence peut fragiliser la crédibilité du système fiscal et limiter ses effets environnementaux. Ces contraintes soulignent la nécessité d'inscrire la fiscalité carbone dans une stratégie globale et intégrée, articulée avec les politiques énergétiques, industrielles et sociales, comme le recommandent plusieurs analyses comparatives internationales (PNUE, 2021 ; Banque mondiale, 2023 ; Ministère de l'Énergie et des Mines, 2022).

4.2 Conditions d'intégration avec la politique énergétique et industrielle

La fiscalité verte doit être articulée avec les politiques énergétiques, industrielles et sociales pour éviter des incohérences et maximiser les synergies (Direction Générale des Impôts, 2023 ; Bendaoud et al., 2025). Cette coordination est indispensable pour atteindre les objectifs de décarbonation et renforcer l'efficacité des instruments fiscaux verts (El Boukhari & Bentaleb, 2022 ; Baumol & Oates, 1988).

La mise en place d'une architecture fiscale verte efficiente au Maroc nécessite une approche systémique, fondée sur les principes de l'économie environnementale et de la gouvernance publique intégrée. Dans cette perspective, l'adoption d'une trajectoire progressive de mise en œuvre des instruments fiscaux environnementaux apparaît comme une condition déterminante de leur efficacité économique et de leur acceptabilité sociale. Les analyses empiriques menées dans plusieurs pays de l'OCDE démontrent que les dispositifs de taxation carbone introduits de manière graduelle, avec une visibilité à moyen et long terme sur l'évolution des taux, permettent de réduire l'incertitude pour les agents économiques et d'encourager les investissements bas carbone sans provoquer de perturbations macroéconomiques significatives (Pigou, 1920).

La transparence du dispositif fiscal constitue un facteur complémentaire essentiel. Elle implique non seulement une clarification des assiettes et des taux d'imposition, mais également une communication institutionnelle explicite sur l'affectation des recettes issues de la fiscalité verte. La littérature récente souligne que la transparence budgétaire améliore la crédibilité des politiques environnementales et renforce la confiance des acteurs économiques, condition indispensable à la modification durable des comportements de production et de consommation (Baumol & Oates, 1988). Dans le contexte marocain, cette exigence de transparence revêt une importance particulière compte tenu des enjeux liés à la légitimité fiscale et à la perception sociale de l'impôt.

4.3 Mécanismes de redistribution et d'acceptabilité sociale

En outre, la redistribution des recettes fiscales environnementales constitue un pilier central d'une architecture fiscale verte socialement soutenable. Les études comparatives montrent que l'absence de mécanismes redistributifs explicites tend à accroître les inégalités sociales, en raison du caractère potentiellement régressif de certaines taxes environnementales, notamment celles appliquées à l'énergie (Pigou, 1920). À l'inverse, l'affectation ciblée des recettes à des dispositifs de compensation sociale, à la réduction d'autres prélèvements distorsifs ou au financement d'investissements verts permet de transformer la fiscalité carbone en un instrument à la fois environnementalement efficace et socialement équitable (Pigou, 1920). Dans le cas du Maroc, cette redistribution pourrait également jouer un rôle structurant dans la réduction des disparités territoriales et le soutien aux secteurs les plus exposés à la transition énergétique.

Le renforcement de la gouvernance institutionnelle constitue également une condition indispensable à la cohérence de l'architecture fiscale verte. La fiscalité environnementale ne peut être conçue comme un instrument isolé, mais doit s'inscrire dans un cadre de politiques publiques cohérent intégrant les dimensions énergétique, industrielle, sociale et territoriale. Les travaux récents mettent en évidence que les pays ayant mis en place des mécanismes de coordination interinstitutionnelle, fondés sur des dispositifs de suivi, d'évaluation et d'ajustement continu, obtiennent de meilleurs résultats en matière de réduction des émissions et de mobilisation des investissements verts (Pigou, 1920 ; Baumol & Oates, 1988). L'amélioration des capacités administratives et statistiques apparaît ainsi comme un levier stratégique pour assurer l'effectivité et la crédibilité de la fiscalité verte.

4.4 Gouvernance, suivi-évaluation et apprentissage institutionnel.

Enfin, l'intégration des bonnes pratiques internationales doit s'opérer dans une logique d'adaptation contextuelle plutôt que de simple transposition. Les expériences de taxation carbone en Europe du Nord ou en Amérique du Nord montrent l'importance d'un cadre réglementaire stable, d'un signal-prix crédible et d'une flexibilité des instruments fiscaux. Toutefois, la structure du tissu productif marocain, le poids du secteur informel et les contraintes sociales imposent une adaptation fine des mécanismes de fiscalité verte afin d'éviter des effets contreproductifs, tels que la fuite carbone ou l'érosion de la compétitivité industrielle (Pigou, 1920).

En définitive, une architecture fiscale verte cohérente au Maroc doit reposer sur une combinaison équilibrée de progressivité, de redistribution, de gouvernance intégrée et d'apprentissage institutionnel fondé sur les expériences internationales. Cette approche permettrait de renforcer le rôle de la fiscalité verte comme instrument structurant de la transition écologique, tout en assurant sa compatibilité avec les impératifs de croissance inclusive et de stabilité macroéconomique

Pour réussir la mise en place d'une fiscalité verte, il est recommandé de :

- Adopter une approche progressive et transparente,
- Redistribuer équitablement les recettes fiscales,
- Renforcer la gouvernance et la coordination institutionnelle,
- S'inspirer des bonnes pratiques internationales tout en adaptant les mesures au contexte marocain (Falhaoui et al., 2017 ; Ennajar & Lahlimi, 2024).

5. Les instruments fiscaux au service de l'environnement

5.1. La taxation des énergies fossiles : un levier budgétaire à finalité encore ambiguë

Au Maroc, la fiscalité appliquée aux produits énergétiques repose principalement sur la taxe intérieure de consommation (TIC), instaurée historiquement comme un instrument de mobilisation des recettes publiques plutôt que comme un outil environnemental. Bien que cette taxation concerne directement les hydrocarbures, son objectif initial n'était pas orienté vers la réduction des externalités environnementales ou la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Selon les données du ministère de l'Économie et des Finances, les recettes issues de la TIC appliquée aux produits énergétiques ont représenté environ 17 milliards de dirhams en 2022, confirmant son rôle central dans le financement budgétaire de l'État (MEF, 2023).

Toutefois, l'absence d'une modulation explicite fondée sur le contenu carbone des combustibles limite l'efficacité environnementale de cet instrument fiscal. Les ajustements introduits récemment, notamment l'augmentation des taux de TIC appliqués au charbon et au fioul lourd dans le cadre de la loi de finances 2025, traduisent néanmoins une évolution progressive vers une fiscalité énergétique davantage alignée sur le principe du pollueur-payeur et les objectifs climatiques nationaux (OCDE, 2022 ; Banque mondiale, 2022).

5.2. La fiscalité incitative en faveur des énergies renouvelables et des transports propres

Dans le cadre de la stratégie nationale de transition énergétique, le système fiscal marocain intègre plusieurs mesures incitatives destinées à encourager l'adoption des technologies propres. Le Code général des impôts prévoit ainsi des dispositifs d'allègement fiscal visant à réduire le coût d'investissement dans les équipements utilisant les énergies renouvelables. À ce titre, l'article 91-C-6° exonère de taxe sur la valeur ajoutée les ventes de pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire destinées au secteur agricole. Par ailleurs, les équipements solaires, notamment les panneaux photovoltaïques et les chauffe-eaux solaires, bénéficient d'un taux réduit de TVA de 10 % avec droit à déduction (Direction Générale des Impôts, 2024).

Dans le secteur du transport, certaines mesures fiscales ont été introduites afin d'accompagner la transition vers une mobilité à faibles émissions. L'exonération de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules (TSAV) pour les véhicules électriques et hybrides constitue une première étape vers l'intégration d'une fiscalité environnementale appliquée au transport routier. Néanmoins, plusieurs analyses soulignent que l'impact réel de ces incitations demeure limité en raison de contraintes structurelles telles que le coût élevé des véhicules propres, l'insuffisance des infrastructures de recharge et l'absence d'une stratégie intégrée de mobilité durable (El Iysaouy & Belhaj, 2022 ; IEA, 2023).

5.3. La tarification écologique des ressources naturelles : une approche encore fragmentaire

La fiscalité environnementale marocaine comprend également des prélèvements appliqués à l'exploitation de certaines ressources naturelles, bien que leur finalité écologique reste partiellement affirmée. Parmi ces instruments figurent la taxe sur l'extraction des produits de carrières, les redevances minières ainsi que les taxes relatives à l'exploitation des ressources forestières. Ces dispositifs contribuent davantage à la valorisation économique des ressources qu'à leur préservation environnementale effective.

Concernant la gestion de l'eau, la loi n° 36-15 relative à l'eau consacre explicitement le principe du pollueur-payeur à travers l'instauration de redevances liées à l'utilisation et à la pollution des ressources hydriques. Toutefois, l'efficacité opérationnelle de ces mécanismes demeure limitée, notamment en raison de difficultés institutionnelles liées au contrôle, au suivi environnemental et au recouvrement des redevances (Banque mondiale, 2022 ; Royaume du Maroc, 2016). Cette situation traduit le caractère encore fragmentaire de la tarification écologique, qui peine à constituer un véritable instrument de régulation environnementale.

6. Conclusion

La fiscalité verte, et plus particulièrement la taxation carbone, constitue un levier stratégique majeur pour accompagner la transition écologique au Maroc dans un contexte marqué par de fortes contraintes environnementales, énergétiques et budgétaires. D'un point de vue théorique, elle s'inscrit dans la logique de correction des externalités négatives et de restauration de l'efficacité allocative du marché, en internalisant les coûts environnementaux associés aux émissions de gaz à effet de serre. En attribuant un signal-prix explicite au carbone, la fiscalité verte permet d'orienter les décisions économiques vers des trajectoires de production et de consommation plus durables, tout en favorisant l'adoption progressive de technologies bas carbone (Porter & van der Linde, 1995 ; Aghion et al., 2016).

Malgré les défis persistants liés à la structure du tissu productif, à la dépendance énergétique et aux capacités institutionnelles, la fiscalité verte offre un potentiel significatif pour réduire les émissions, stimuler l'innovation et mobiliser des ressources financières en faveur d'investissements durables. Les travaux empiriques montrent que, lorsqu'elle est conçue dans une logique de progressivité et accompagnée de mécanismes de recyclage des recettes, la taxation carbone peut générer des effets positifs tant sur le plan environnemental que macroéconomique, conformément à l'hypothèse du double dividende (Stiglitz et al., 2017 ; Klenert et al., 2018). Dans le contexte marocain, ces ressources pourraient jouer un rôle structurant dans le financement des infrastructures vertes, le soutien à la transition énergétique et la réduction des vulnérabilités sociales.

Toutefois, la réussite d'un dispositif de fiscalité verte dépend étroitement de son intégration cohérente au sein des politiques publiques existantes. Une articulation étroite avec les politiques énergétique, industrielle et sociale est indispensable afin d'éviter les incohérences et de maximiser l'efficacité des instruments fiscaux environnementaux. Les analyses institutionnelles soulignent que l'efficacité de la fiscalité carbone repose également sur la qualité de la gouvernance, la capacité administrative de mise en œuvre et la transparence dans l'affectation des recettes fiscales (OCDE, 1972 ; Bovenberg & de Mooij, 1994 ; PNUE, 2021). Ces éléments conditionnent la crédibilité du signal-prix et la stabilité des anticipations des agents économiques.

Enfin, l'acceptabilité sociale constitue un déterminant central de la soutenabilité politique et économique de la fiscalité verte. La littérature récente insiste sur l'importance de mécanismes de compensation et de redistribution ciblée afin de limiter les effets potentiellement régressifs des taxes environnementales et de renforcer l'adhésion des ménages et des entreprises aux

objectifs de la transition écologique (Aghion et al., 2016 ; PNUE, 2021). Dans cette perspective, la fiscalité verte ne peut être envisagée uniquement comme un instrument fiscal, mais comme un outil de gouvernance économique et sociale au service d'un développement durable inclusif. En définitive, la fiscalité verte au Maroc apparaît comme un instrument théoriquement fondé et stratégiquement pertinent pour accompagner la transition écologique. Son efficacité dépendra de la capacité des pouvoirs publics à concevoir une architecture fiscale cohérente, socialement équitable et institutionnellement robuste, capable de concilier impératifs environnementaux, compétitivité économique et justice sociale dans une trajectoire de développement durable à long terme.

Références :

- (1). Aghion, P., Dechezleprêtre, A., Hémous, D., Martin, R., et Van Reenen, J. (2016). Carbon taxes, path dependency, and directed technical change. *Journal of Political Economy*, 124(1), 1–51. <https://doi.org/10.1086/684581>
- (2). Banque mondiale. (2022). Morocco country climate and development report. World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1892-0>
- (3). Banque mondiale. (2023a). Maroc : Transition énergétique et développement durable. World Bank.
- (4). Banque mondiale. (2023b). Pricing carbon and energy taxation in developing economies. World Bank.
- (5). Baumol, W. J., et Oates, W. E. (1988). *The theory of environmental policy* (2e éd.). Cambridge University Press.
- (6). Bendaoud, H., El Ouazzani Salma, T., et El Haddad, M. (2025). Green taxation in the service of sustainable development in Morocco: Bibliometric and literature review. *International Journal of Environmental Sciences*, 11(6), 3206-3216.
- (7). Bovenberg, A. L., et de Mooij, R. A. (1994). Environmental levies and distortionary taxation. *American Economic Review*, 84(4), 1085–1089.
- (8). Boyce, J. K. (2018). Carbon pricing: Effectiveness and equity. *Ecological Economics*, 150, 52–61. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2018.03.030>
- (9). Daly, H. E. (1996). *Beyond growth: The economics of sustainable development*. Beacon Press.
- (10). Direction Générale des Impôts. (2023). Fiscalité environnementale au Maroc. CGEM.
- (11). Direction Générale des Impôts. (2024). Code général des impôts 2024. Royaume du Maroc.
- (12). El Boukhari, H., et Bentaleb, S. (2022). La fiscalité environnementale et la décarbonation du secteur industriel marocain. *Revue Internationale du Chercheur*, 3(4).
- (13). El Iysaouy, L., et Belhaj, F. (2022). Energy transition and sustainable transport policy in Morocco. *Energy Policy*, 165, Article 112998. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2022.112998>
- (14). El Ouahabi, M. (2025). Transition énergétique et réchauffement climatique au Maroc : analyse des politiques et stratégies nationales. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(10), 118–137.
- (15). Ennajar, O., et Lahlimi, F. (2024). La fiscalité verte : un enjeu de développement durable au Maroc. *Revue Internationale du Chercheur*.
- (16). European Environment Agency (EEA). (2022). Carbon taxation and fiscal policies in Europe.
- (17). Falhaoui, K., Bouayad Amine, N., et Rouggani, K. (2017). La fiscalité verte au Maroc : état des lieux et perspectives. *Revue Marocaine des Sciences de Management*, (7).

- (18). Goulder, L. H. (1995). Environmental taxation and the double dividend: A reader's guide. *International Tax and Public Finance*, 2(2), 157–183.
- (19). Hassani, K., et Elgazzan, B. (2024). La fiscalité et l'environnement : conception de la taxe sur le carbone pour une transition durable. *Dossiers de Recherches en Économie et Management des Organisations*, 8(2).
- (20). IEA – International Energy Agency. (2023). Morocco energy policy review. IEA. https://doi.org/10.1787/energy_morocco-2023
- (21). Jancovici, J.-M., et Grandjean, A. (2016). CO₂ ou PIB : il faut choisir. De Boeck Supérieur.
- (22). Klenert, D., Linoeu, L., Mattauch, L., Hepburn, C., et Edenhofer, O. (2018). Making carbon pricing work for citizens. *Nature Climate Change*, 8, 669–677.
- (23). Loi-Cadre n° 69-19 sur la réforme fiscale. (2019). Bulletin officiel du Royaume du Maroc.
- (24). Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). (2023). Rapport sur les dépenses fiscales et recettes budgétaires. Rabat.
- (25). Ministère de l'Énergie et des Mines. (2022). Stratégie énergétique nationale et transition vers les énergies renouvelables. Royaume du Maroc.
- (26). Nordhaus, W. D. (2015). Climate clubs: Overcoming free-riding in international climate policy. *American Economic Review*, 105(4), 1339–1370. <https://doi.org/10.1257/aer.15000001>
- (27). OCDE. (1972). Guiding principles concerning international economic aspects of environmental policies. OECD Publishing.
- (28). OCDE. (2017). Environmental fiscal reform: Progress, prospects and pitfalls. OECD Publishing.
- (29). OCDE. (2020). Carbon pricing and green taxes: International experiences. OECD Publishing.
- (30). OCDE. (2022). Environmental taxation in emerging economies. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/7f1e7a6b-en>
- (31). Pearce, D. (1991). The role of carbon taxes in adjusting to global warming. *The Economic Journal*, 101(407), 938–948.
- (32). Pigou, A. C. (1920). *The economics of welfare*. Macmillan.
- (33). Porter, M. E., et van der Linde, C. (1995). Toward a new conception of the environment–competitiveness relationship. *Journal of Economic Perspectives*, 9(4), 97–118.
- (34). Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). (2021). Fiscalité verte et transition climatique au Maroc.
- (35). Rigar, S. M. (2024). La fiscalité verte à l'heure de la transition énergétique au Maroc. [Nom de la revue à préciser si applicable].
- (36). Royaume du Maroc. (2016). Loi n° 36-15 relative à l'eau. Bulletin officiel.
- (37). Stern, N. (2007). *The economics of climate change: The Stern review*. Cambridge University Press.
- (38). Stiglitz, J. E. (2019). Addressing climate change through price and non-price interventions. *European Economic Review*, 119, 594–612. <https://doi.org/10.1016/j.eurocorev.2019.05.007>
- (39). Stiglitz, J. E., Stern, N., Duan, M., Edenhofer, O., et al. (2017). Report of the High-Level Commission on carbon prices. World Bank.
- (40). Tietenberg, T., et Lewis, L. (2018). *Environmental and natural resource economics* (11e éd.). Routledge.